

L'AD-PA exprime son désaccord sur le report de l'âge d'exonération des cotisations sociales pour l'aide à domicile

L'Association des Directeurs au service des Personnes Âgées (AD-PA) tient à exprimer son profond désaccord concernant la décision de repousser de 70 à 80 ans l'âge à partir duquel un particulier employant un(e) aide à domicile peut bénéficier, sans autre condition, d'une exonération de cotisations patronales. Cette mesure, annoncée par le ministère du Travail et prévue dans la loi de finances pour 2026, soulève plusieurs interrogations et inquiétudes majeures.

L'explication avancée par le ministère, selon laquelle cette mesure vise à recentrer le dispositif sur les publics les plus fragiles, ne convainc pas. En effet, le critère d'âge reste bel et bien le fondement de cette exonération, même repoussé à 80 ans. Il est difficile de croire que cette décision repose sur une volonté d'équité, alors qu'elle semble avant tout motivée par des économies budgétaires. L'AD-PA appelle à une transparence totale sur les objectifs réels de cette réforme.

L'aide à domicile joue un rôle crucial de prévention entre 70 et 80 ans, une période charnière où les besoins en accompagnement commencent souvent à se manifester. Supprimer cette exonération pour les 70-80 ans, c'est risquer d'aggraver le travail dissimulé et de priver les personnes âgées d'un soutien essentiel pour garantir leur autonomie. L'AD-PA rappelle ainsi que cette exonération permet non seulement de lutter contre le travail non déclaré, mais aussi de favoriser un accompagnement précoce, évitant ainsi des situations de fragilité plus coûteuses à long terme.

Face à ces constats, l'AD-PA demande instamment au gouvernement de revoir cette décision et d'engager une concertation avec les acteurs du secteur.

Pierre ROUX
Marie PONCET
Eric FREGONA



Téléchargez
notre plateforme
plateforme.ad-pa.fr

CONTACT PRESSE : Sébastien BACH - 06 37 43 34 12 - s.bach@ad-pa.fr

Suivez toute l'actualité de l'AD-PA sur :
LinkedIn : linkedin.com/company/ad-pa/